



MAIRIE DE L'ÎLE D'AIX

Brise d'Infos

Avril 2005

La mairie - 17123 Ile d'Aix

☎ : 05 46 84 66 09 ou 66 12

Télécopie : 05 46 84 65 79 / Email : mairie@iledaix.fr

Ouverture au public : du mardi au vendredi, de 10h00 à 12h00.

Rencontre avec le Maire, ses Adjoints : sur rendez-vous en téléphonant au secrétariat.

Office de Tourisme 6, rue Gourgaud

☎ : 05 46 83 01 82

Télécopie : 05 46 83 31 32 / Email : tourisme@iledaix.fr

NB : la liste des meublés est disponible en format PDF sur le site internet de la mairie et sur place à l'Office de Tourisme.

Quelques mots du Maire

Plus de 20 ans qu'il promène sa barbe entre Fouras et l'Île d'Aix. Il va enfin pouvoir se consacrer pleinement à sa passion des vieux gréements... Une consolation, nous le reverrons trainer près de la bouée des parcs, à la barre de l'Argo.

Plus de 300 personnes se sont retrouvées, mardi 12 avril 2005, à la Maison Familiale, pour souhaiter une bonne retraite à Alain PELLETIER. Une soirée très réussie où chacun a pu lui souhaiter bon vent..

La municipalité souhaite à cette occasion manifester sa reconnaissance à l'ensemble des marins de la ligne Fouras-Aix. En plus du dévouement traditionnel des gens de mer, ils s'efforcent de répondre aux requêtes des uns et des autres avec beaucoup de professionnalisme.

Les horaires et tarifs 2005 sont disponibles, à l'embarcadère, à bord des navires et sur le site internet de la Société Fouras-Aix :

www.service-maritime-iledaix.com / Tél : 0 820 16 00 17

Jean-Pierre CHAUDET

Travaux du port

La première tranche des travaux du port s'est achevée le 15 avril. Le revêtement de la chaussée reliant la jetée au belvédère et l'éclairage public ont été refaits.

Les travaux reprendront fin septembre 2005.

Au programme : réfection de la chaussée jusqu'au pont, du parking du Cercle Nautique et du parking à vélo, construction d'un abri pour les passagers en attente d'embarquement.

Fin du chantier prévue en mars 2006.

Casemates

Certains d'entre vous ont pu le constater, en partenariat avec la Société des Amis de l'île d'AIX, la Commune a commencé le débroussaillage et le nettoyage des casemates de Tridoux.

La façade Ouest a été débarrassée des ronces et vernis du japon et les tamaris présents sur le site devraient pouvoir se développer.

De son côté, le Syndicat Mixte de l'île d'AIX doit commencer prochainement les travaux de remise en état des sanitaires existants dans la casemate face aux terrains de tennis.

Office de Tourisme

Ouvert au public depuis le mois d'avril 2004, l'Office de Tourisme de l'île d'Aix, situé au cœur du village rue Gourgaud, célèbre cette année sa première année de fonctionnement.

L'équipe, constituée de deux permanents - Stéphane ROCHETEAU, Directeur et Nadine JARDEL, agent d'accueil, - et de 2 agents d'accueil saisonniers, a déjà reçu et informé près de 23 000 visiteurs.

En outre, 4 guides saisonniers ont guidé près de 9 000 personnes à Fort Liédot ou dans le cadre de rallyes patrimoniaux.

En partenariat avec le Syndicat Mixte de l'île d'AIX, l'Office de Tourisme présente trois documents : un dépliant d'appel avec une carte de l'île et deux guides, l'un répertorie les accès et les possibilités d'hébergement, l'autre les commerces et les activités. Ces documents sont disponibles gratuitement à l'office.

Classé 1 étoile, l'Office de Tourisme est ouvert du 1^{er} avril au 31 octobre tous les jours, de 10h à 12 h et de 14h à 17h.

Pour toute information : 05 46 83 0182 ou tourisme@iledaix.fr

Du nouveau : pour inviter les Aixois à redécouvrir leur patrimoine et leur histoire, les visites guidées programmées du 1/07 au 31/08 au Fort Liédot et dans le village seront gratuites sur présentation de la carte de résident.

Tennis

Le Conseil Municipal a décidé de confier la gestion de ses deux terrains de tennis au club de tennis de Fouras.

Yann et Max, enseignants au tennis club de Fouras, sont venus rencontrer les joueurs aixois le 5 mai 2005. Des cours pourront être dispensés prochainement.

*Pour adhérer au club ou réserver un cours,
Contacter le 05 46 84 06 95*

Canicule et chaleur extrême

Aux termes de la loi 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées et du décret du 1^{er} septembre 2004, le Maire est tenu d'instituer un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées de sa commune vivant à domicile qui en font la demande pour permettre une intervention rapide en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Qui est concerné:

Les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile

Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile

Les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles.

Comment s'inscrire:

Sur déclaration de la personne, ou de son représentant légal.

Sur la demande d'un tiers (personne physique ou morale) par écrit.

Cette inscription sur le registre nominatif revêt un caractère facultatif.

Nature- Environnement

Gestion de l'eau dans l'île d'Aix :

On entend beaucoup parler du risque de sécheresse pour l'été, un arrêté préfectoral de limitation des usages de l'eau a été pris dès la fin mars en Charente-Maritime.

*La question du réapprovisionnement de la nappe phréatique est cruciale. Le problème ne date pas d'aujourd'hui. Les archives nous apprennent que dans les années 1700, la consommation d'eau était limitée à **2 litres par homme et par jour**. Aujourd'hui, il nous suffit de tourner le robinet et l'eau coule, mais que se passerait-il si nous devions comme les anciens, vivre sur nos propres ressources.*

A ce propos, rappelons qu'il est interdit de déverser les eaux de pluie et eaux usées dans les puits. L'eau est un bien précieux, prenons en soin.

Vie pratique - Déchetterie

Du 1^{er} avril au 30 juin 2005

Lundi, mercredi et vendredi de 7h à 9h

Samedi de 10 à 12h

Du 1^{er} juillet au 31 août 2005

Lundi au dimanche de 7h à 10h

Du 1^{er} au 30 septembre 2005

Lundi, mercredi et vendredi de 7h à 9h

Samedi de 10 à 12h

Du 1^{er} octobre 2005 au 31 mars 2006

Mardi, jeudi et samedi de 10h à 12h

[Les manifestations en mai et juin](#)

Journées de l'Empereur 14 et 15 mai 2005

Fêtes du Nautisme 21 et 22 mai 2005

Route des tonneaux et des canons 19 juin 2005

Fête de la Musique 24 juin 2005 à Fort Liédot

[Archives](#)

Pour marquer les efforts consentis depuis plusieurs années en faveur de nos archives (restauration, classement, reliure, protection et numérisation), nous ouvrons à partir de ce numéro la rubrique « Ça c'est passé en ... - 1809 »

Le cimetière n'est plus utilisable.

"Aujourd'hui sept août mil huit cent neuf le conseil municipal assemblé au lieu ordinaire de ses séances sur la convocation de monsieur le maire conformément à la lettre de monsieur le sous-préfet de Rochefort en date du vingt six juillet dernier qui sur avis à lui donné par le susdit maire que les travaux de fortification avaient été tellement étendus qu'ils se trouvaient sur le cimetière de cette Isle de manière à ne plus pouvoir enterrer a ordonné le transfert du dit cimetière dans un terrain convenable acheté par la commune à cet effet.

Le Conseil Municipal, vu et reconnu l'urgence de s'occuper sans délai de ce travail a invité messieurs les officiers ingénieurs des fortifications de cette place de lui faire connaître un terrain propre à l'inhumation et satisfaisant à notre invitation ils ont déclaré que d'après l'examen qu'ils venaient de faire la partie du pré appartenant au sieur Sébastien Fèvre près le bois Joly conviendrait absolument à la commune et serait assez éloigné des fortifications pour ne plus être prise par le gouvernement.

Le Conseil Municipal oui le rapport de messieurs les ingénieurs a arrêté que demain huit du courant il se rendrait dans l'endroit indiqué afin de reconnaître le terrain et en faire faire l'estimation s'il y a lieu."

Signé par les conseillers, le Maire était Demoyré

www.iledaix.fr

*Des informations nouvelles régulièrement (travaux en cours)
et des rubriques pratiques : horaires des bacs, ...*